

Ecrit par le 29 avril 2026

# Banque de France, quels chiffres du surendettement en Vaucluse ?



**La Banque de France, dans son rapport d'activité de la commission de surendettement de Vaucluse a divulgué les chiffres 2024. Le surendettement en Vaucluse accuse une hausse de 16%. Celle-ci était de 18% en 2023.**

La Commission de surendettement observe la poursuite d'une hausse notable de 16% des dépôts et re-dépôts de dossiers après la hausse de 18% de l'an dernier. Une progression marquée, au regard de la moyenne française qui est de 10,8%. Ainsi, 247 dossiers sont traités pour 100 000 habitants vauclusiens.

## Les re-dépôts

Le taux de re-dépôt poursuit sa baisse passant de 34,7% à 29,2%, soit une baisse de 8,2% en deux ans. C'est un taux inférieur au taux national qui est de 35,9% et régional de 31,3% qui s'infléchissent également.

## L'endettement médian hors immobilier

L'endettement médian -hors immobilier-, en Vaucluse, progresse légèrement et atteint 18 448€ contre 18 388€ en 2023, tout en se maintenant sous l'endettement médian régional en légère hausse, passant de 19 830€ à 19 302€ mais placé au-dessus de l'endettement médian national de 17 447€, chiffre qui était

Ecrit par le 29 avril 2026

de 16 898€ en 2023.

### **Moins de 1 000 dossiers déclarés recevables**

Près de 991 dossiers ont été déclarés recevables par la commission, chiffre en augmentation de 14,7%. Près de 89 ont été déclarés irrecevables, chiffre en hausse de 19%, tout en représentant, comme en 2023, 9,3% des dossiers traités. Ce taux est légèrement inférieur au taux régional en progression de 8,1% à 9,5% mais supérieur au taux national de 7,8%. Près de 59% des dossiers irrecevables l'ont été pour motif d'inéligibilité.

### **L'insolvabilité**

La part de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier est en légère hausse passant de 45% à 46,8%, ce qui situe le Vaucluse au-dessus du taux régional de 44,5% après 44,7%.

### **Les dossiers de réaménagement de dette**

Les dossiers déclarés recevables ont été orientés à 54,9% vers un réaménagement de dettes : 58,2% en 2023 et 44,8% vers un rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire à 37,4% en 2023. En Provence-Alpes-Côte d'Azur les rétablissements personnels sont passés de 35,7% à 42,1%.

### **Conciliations, effacement des dettes**

La proportion des dossiers orientés vers des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement baisse légèrement passant de 40,3% à 39,6%, taux inférieur au taux régional également en baisse de 42,9% à 41,8%.

### **Source : banque de France de Vaucluse.**

Texte choisi et mis en ligne par Mireille Hurlin